

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE MARDI 6 FÉVRIER 2018 À 19 H.

Sont présents : M. John Pineault Maire
M. Yves Martin Conseiller no. 1
Mme Shawna Doucet Conseillère no. 3
Mme Hélène Boulanger Conseillère no. 4
M. Frédérick Lee Directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent : M. Michel Charlebois Conseiller no. 2

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 18-02-023

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.

Point 3. Résolution # 18-02-024

Lecture et adoption du procès-verbal du 24 janvier 2018

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Yves Martin et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2018.

Point 4.

Lecture du résumé de la correspondance et dépôt de documents

Rien à mentionner.

Point 5. Résolution # 18-02-025

Rapport du trésorier

Le trésorier résume le rapport budgétaire au 31 janvier 2018.

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du trésorier pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018.

Point 6. Résolution # 18-02-026

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 18-01 au montant de 56 584.72 \$.

Point 7. Résolution # 18-02-027

Approbation de la liste des comptes payés (incompressibles)

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 18-01.1 totalisant une somme de 48 369.16 \$. Ce bordereau couvre la période du 1^{er} au 31 janvier 2018.

Point 8.

Rapport des conseillers

M. John Pineault, maire : De retour de Québec, il est déçu du sommet sur le transport aérien régional. Il a profité de son séjour à Québec pour rencontrer la ministre de l'Environnement, madame Isabelle Melançon, ainsi que M. John McKay de la Sépaq, les responsables du Plan Nord et le ministre Arcand. Lors de son passage à Sept-Îles, avec Kruger, il a rencontré les représentants du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs.

M. Yves Martin, conseiller no. 1 : Il a effectué un suivi avec la bibliothèque.

Mme Shawna Doucet, conseillère no. 3 : Elle participe au processus d'entrevues en cours et de choix de curriculum vitae.

Mme Hélène Boulanger, conseillère no. 4 : Elle a travaillé le dossier de garderie. Ce dernier progresse rapidement. Et elle participe aux présentations d'Ellen Ward de Nutrition Nord.

Point 9. Résolution # 18-02-028

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Yves Martin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux révisée en décembre, ci-jointe en annexe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Point 10. Résolution # 18-02-029

Avis de motion pour adoption du règlement R139-02-18 portant sur la gestion contractuelle et le mode de passation des contrats dont la dépense est de moins de 100 000 \$

Avis de motion est donné par M. Yves Martin qu'à une séance ultérieure le règlement R139-02-18 portant sur la gestion contractuelle et le mode de passation des contrats dont la dépense est de moins de 100 000 \$ sera adopté.

Point 11.

Varia

Résolution # 18-02-030

Financement de la Corporation de développement économique et communautaire d'Anticosti

Il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'octroyer la somme de 10 000 \$ à la Corporation de développement économique et communautaire d'Anticosti afin d'assumer les charges de divers dossiers tels les Anticosti dollars.

Point 12.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Deux (2) personnes sont présentes.

Point 13. Résolution # 18-02-031

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Yves Martin et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19 h 22.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

John Pineault
Maire

Frédéric Lee
Secrétaire-trésorier